

# AVIS n°2025-84

## Avis pour vote dématérialisé du CSRPN

*En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.*

**Dénomination du projet :** Plan régional d'Actions en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation en Bretagne

**Demandeur :** DREAL Bretagne

**Rapporteur(s) :** Alain CANARD

### MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Contexte et présentation du projet**

Le plan régional breton 2026-2031 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation est le fruit d'un travail partenarial conduit sous le copilotage de l'État et du Conseil régional. Il a été initié en avril 2024. L'objectif de ce plan régional est de disposer d'un programme d'actions opérationnelles, afin de répondre localement et collectivement aux enjeux de protection des pollinisateurs sauvages et de la pollinisation en Bretagne.

Le plan est construit autour de 4 axes :

- Axe 1 : Améliorer la connaissance scientifique
- Axe 2 : Accompagner les projets agricoles et forestiers
- Axe 3 : Favoriser les pollinisateurs par une gestion intégrée de l'aménagement et des écosystèmes
- Axe 4 : Préserver l'état de santé des pollinisateurs et soutenir la filière apicole.

Ces 4 axes sont déclinés en 17 fiches actions à mettre en oeuvre dès 2026 sur le territoire breton.

- **Discussions**

Première remarque : sur un sujet aussi vaste, chapeau à celles qui ont essayé de digérer l'étendue des données et de rédiger un texte qui est assez abordable, malgré sa consistance et son ampleur. Il y a pratiquement tout à mon avis, excepté sur le côté botanique, la ressource, où quelques questionnements peuvent être soulevés.

Les objectifs de réduction drastique voire arrêt total des pesticides, reconnus premier

facteur du déclin des insectes pollinisateurs, doivent être plus ambitieux. Chaque type de pesticide (fongicides, herbicides, insecticides) ayant des effets soit directs sur les insectes pollinisateurs soit indirects par l'atteinte à la ressource et aux milieux de développement de ceux-ci ; le PRA se doit de déployer des mesures en conséquence.

Le plan n'est pas assez clair sur l'impact réel des pesticides sur les pollinisateurs et les solutions possibles pour améliorer la qualité de la ressource.

Par contre, il semble possible que l'ampleur de la tâche à accomplir ne soit pas en harmonie avec la richesse des collectivités territoriales, surtout par les temps actuels. Or, beaucoup d'acteurs du PRA auront besoin de subsides.

Le Plan, en 16 thèmes, comprend, pour chacun d'eux, un souci de regrouper les données existantes, voire de les centraliser et ensuite de développer la communication autour d'eux. C'est très bien, il faudra peut-être même prévoir une ou plusieurs structures pérennes qui pourront à l'avenir servir de centre de ressources.

La communication avec pour cible le « tout public » ne devrait pas poser de problème, il faudrait aussi cibler les écoles d'agriculture en raison de l'importance de la gestion agricole sur ce thème, avec peut-être même une intervention sur les programmes, à moins qu'ils aient changé.

Des échanges de connaissances entre les acteurs, prévus dans certains thèmes, seront aussi importants et méritent aussi d'être généralisés, afin de décloisonner les différents secteurs, ce qui pourrait être un apport positif du plan.

Les améliorations sont envisagées sur la connaissance générale des espèces pollinisatrices et de certains milieux. Le caractère important et particulièrement nouveau est de prendre en compte les pollinisateurs dans la gestion des milieux.

Il manque, de façon évidente, un chapitre sur l'évolution de la ressource : les fleurs. La raréfaction des « fleurs des champs » ne semble pas être actée. Il semble aussi que des variétés autogames sont étudiées et développées pour pallier à la raréfaction des pollinisateurs. C'est à jauger. Un développement sur la raréfaction de certaines espèces végétales pourrait être utile. Les pollinisateurs ne semblent être pris en compte que lorsqu'ils sont adultes. Or, la protection de leur phase larvaire est aussi, voire plus, importante. Cela sous-entend qu'il faut tenir compte des plantes-hôtes des papillons et de leur maintien dans les milieux. Les pesticides jouent un rôle sur cette phase en faisant disparaître certaines espèces végétales pas exploitées par les agriculteurs. Pour beaucoup d'Hyménoptères, la phase larvaire nécessite pour le nid de la terre nue, ce que l'on trouve par exemple sur les talus de haies, mais pas seulement. La disparition des haies a, entre autres effets néfastes, celui-là. Pour caser ce sujet parmi les thèmes et les fiches, il serait possible de le lier au thème 3 ; à voir dans quelle fiche l'intégrer.

Il serait intéressant d'avoir un retour, voire une évaluation sur les "hôtels à insectes" qui existent dans de nombreuses zones habitées. Ils répondent en partie à un concept financier intéressant pour des boîtes de produits de jardin, voire des associations naturalistes. L'idée est bonne mais qu'en est-il de leur réelle efficacité, suivant leur composition, leur taille ?

Puisqu'ils existent pourquoi ne pas recueillir ces informations ? Ce serait probablement assez facile d'avoir cette information.

L'aménagement des milieux semble ne concerner que les milieux agricoles, les forêts, les « structures linéaires », les zones habitées. Il en existe d'autres qui sont limitrophes des premiers et peuvent servir de zones ressources, pourquoi ne pas leur consacrer aussi une fiche action ou une sous actions ? Il faut rééquilibrer les actions en fonction de la proportion des autres milieux oubliés dans le plan et qui pourtant ont aussi une importance pour les populations de pollinisateurs tels que les zones humides.

Pour le frelon asiatique, il y a déjà un plan de lutte, mais il serait intéressant d'établir des passerelles entre les deux programmes, en raison de leurs interférences. La capture systématique du frelon par piégeage, sans recul sur l'abondance des captures annexes avec leur destruction, peut poser problème. Dans le même registre, les études de présence des pollinisateurs par un grand nombre de pièges, de type pièges-jaunes par exemple, doivent être modulées en raison de leur aspect destructeur général.

Pour ce qui est des fiches concernant l'abeille domestique, soit le quart des fiches-actions, il faudrait penser à se garder des dérives productivistes du marché du miel et de la cire.

On parle « d'abeille noire » mais qu'en est-il réellement ? Les ventes de reines semblent peu renseignées sur la génétique de ces majestés.

Il faut valoriser les colonies d'abeilles noires dont le patrimoine génétique n'aurait pas été encore pollué par les d'autres variétés d'abeilles (commerce des reines buckfast) en créant des sanctuaires propres aux abeilles noires (surtout dans les milieux insulaires).

Le seul intérêt est qu'elles produisent. Les pratiques de certains éleveurs avec nourrissage à certains moments par exemple par des levures semble aussi être efficaces pour la production mais pas pour un équilibre adapté des variétés d'abeilles.

Il ne faut pas oublier aussi que les abeilles sont, sur certaines espèces végétales en concurrence avec d'autres Hyménoptères et que l'expansion incontrôlée du nombre de ruches provoque des déséquilibres ponctuels au détriment d'autres espèces. Il faudrait donc trouver une fiche où l'effet de ces dérives puissent être renseigné voire déconseillé dans certaines conditions.

Il faudrait prévoir un regroupement des données bibliographiques sur les grands thèmes liés aux pollinisateurs.

#### • Conclusion

Le **CSRPN Bretagne émet un avis favorable sous conditions** au Plan Régional d'Actions en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation en demandant la prise en compte des remarques suivantes :

- Prendre en compte dès l'amont de l'ensemble des pressions délétères des pesticides
- Compléter les connaissances notamment sur la ressource, l'efficacité des bandes fleuries et la phase larvaire des insectes
- Adopter une vision plus globale et pas seulement concentrer le plan sur les abeilles domestiques

- Encourager la restauration et proscrire la destruction des habitats favorables
- Définir clairement des moyens financiers réalistes

**Résultats du vote dématérialisé :**

Favorable : 5

Favorable sous conditions : 11

Défavorables : 1

Abstention : 3

Le quorum étant atteint, la décision finale du CSRPN est un avis favorable sous conditions.

**AVIS**

**FAVORABLE** [ ]

**FAVORABLE SOUS CONDITIONS** [ X ]

**DEFAVORABLE** [ ]

Fait le 18/12/2025,

**Signature(s)**

Alain CANARD,

*Expert délégué pour la commission Espèces Habitats Fonctions*